

INTERVIEW EXPRESS

« Le Sénat sera un lien utile avec les Régions »

La députée wallonne Anne Lambelin (PS) siégera au Sénat. Pour elle, l'assemblée reste utile malgré des pouvoirs réduits.

Le PS a désigné ses représentants au Sénat. La Réforme de l'Etat réduit les compétences de cette assemblée en matière législative, mais lui ménage un rôle d'espace de réflexion. La députée wallonne Anne Lambelin en sera.

A 26 ans, vous êtes la plus jeune députée wallonne. Pourquoi votre parti vous a-t-il aussi désignée pour siéger au Sénat ?
Il faut respecter des équilibres au sein du PS, notamment géographiques. Je viens de La Hulpe, je représenterai donc le Brabant wallon. D'autres critères ont peut-être joué dans la décision. Ainsi, je suis désormais députée wallonne, mais je connais bien les assemblées de la rue de la Loi. J'ai en effet été analyste politique à la présidence de la Chambre, pour André Flahaut. Je ne serai pas vraiment dépaysée.

Sauf que le Sénat change radicalement de visage et de missions...

Les nouveaux sénateurs devront apprendre à travailler autrement. Le travail législatif est réduit à peu de chose, nous restons essentiellement une assemblée de réflexion. Une dizaine de réunions annuelles sont prévues, avec pas mal de travail en amont. Nous allons créer une méthode de travail inédite.

Députée régionale et sénatrice, où est la logique ?

Elle saute aux yeux ! Le Sénat sera surtout composé d'élus régionaux. Il sera une chambre d'écho utile pour les travaux menés à Namur. Les sénateurs incarneront le lien indispensable entre les entités fédérées et le fédéral. ■

ERIC DEFFET